

Signé par :

**PHILIPPE AOUN**

522155D923904E9...

**ELIASUN PARTICIPATIONS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €uros  
divisé en 100 000 actions  
Siège social : 24, rue Murillo - 75008 Paris  
889 425 757 - RCS Paris

## EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 13 JUIN 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq,

Le treize juin à quinze heures, les associés de la société ELIASUN PARTICIPATIONS se sont réunis au siège social après convocation faite par le Président dès le 28 mai 2025.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par les associés en entrant en séance.

La séance est présidée par la société PALUEL-MARMONT VALORISATION, Président de la société ELIASUN PARTICIPATIONS, en la personne de Monsieur Philippe AOUN.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président de séance constate d'après la feuille de présence que les associés présents possèdent ensemble les cent mille (100 000) actions composant le capital social.

Le quorum requis étant atteint, les associés peuvent valablement délibérer.

Il rappelle que les associés ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Prise d'acte de la démission de M. Maxime Piquemal de ses fonctions de directeur général
- Questions diverses.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- la feuille de présence signée par les associés ;
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le projet des décisions ;
- un exemplaire des statuts.

Puis il déclare :

- que les associés ont reçu, en même temps que leur lettre de convocation, une formule de pouvoir à laquelle étaient joints les documents et renseignements visés par la législation en vigueur ;
- qu'il a été tenu à la disposition des associés - au siège social - quinze jours avant la réunion, tous les documents et renseignements prévus par la loi ;
- et qu'il n'y a pas eu d'envoi de questions écrites de la part des associés.

Le Président demande si les associés ont des observations à présenter et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les décisions suivantes :

-----  
QUATRIEME DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Maxime Piquemal de ses fonctions de directeur général à compter du 21 juin 2024.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

\*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture.

Le Président de séance,  
PALUEL-MARMONT VALORISATION